

Procédures conduisant à l'affectation, en classe de CP, dans une des écoles du Lycée Français Charles de Gaulle, pour les élèves venant d'une école partenaire du réseau londonien.

- 1) L'affectation en CP pour les élèves venant d'une école partenaire s'effectue en fonction des places disponibles dans une des écoles du Lycée Français Charles de Gaulle après affectation des élèves venant d'une grande section du Lycée Français Charles de Gaulle.
- 2) Les parents sont invités à se porter candidats sur au moins deux écoles du lycée en indiquant un ordre de préférence pour l'école d'affectation. S'il n'est pas possible de satisfaire toutes les demandes, les candidatures d'élèves boursiers seront considérées comme prioritaires.

Procédures conduisant à l'affectation, en classe de 6^{ème}, au Lycée Français Charles de Gaulle, pour les élèves venant d'une école conventionnée avec l'AEFE ou partenaire du réseau AEFÉ de Londres ainsi que pour les élèves venant de la section bilingue de Wix Primary School partagée avec l'école de Wix ou ceux venant de la section bilingue de l'école Holy Cross partagée avec l'école Marie d'Orliac.

- 1) Seuls les élèves issus des écoles du réseau AEFÉ de Londres ne disposant pas de classes de collège homologuées peuvent être affectés en 6^e au Lycée Français Charles de Gaulle.
- 2) Tous les élèves issus d'une école homologuée du réseau londonien peuvent choisir un des quatre établissements d'affectation (CFBL, Lycée International de Londres, Lycée Français Charles de Gaulle et Ecole Jeannine Manuel). Chaque demande d'inscription devra faire l'objet d'un dossier en bonne et due forme déposé dans chaque établissement. En sus de ces demandes, une fiche récapitulant l'ordre des vœux de chaque candidat devra être renseignée par les parents.
- 3) Une commission préparatoire à chacune des commissions d'affectation se tenant dans les écoles réunit l'ensemble des Chefs d'établissement et directeurs des écoles concernées (émettrices ou d'accueil). Elle se tiendra le 11 décembre 2018.
- 4) L'affectation des élèves des établissements partenaires ou conventionnés du réseau londonien s'effectue après l'affectation des élèves du Lycée Français Charles de Gaulle et de ses annexes.
- 5) Les procédures visant à établir un ordre de priorité pour intégrer le Lycée Français Charles de Gaulle pour les élèves des écoles AEFÉ partenaires ou conventionnées du réseau londonien sont les suivantes :
 - a) Elève boursier de l'AEFE
 - b) Présence d'une fratrie au Lycée Français Charles de Gaulle, classes de CP à 1^{ère} en 2018-19 avec maintien de cette fratrie en 2019-20 au Lycée Français Charles de Gaulle.
 - c) Nombre d'années de présence dans le réseau des écoles homologuées de Londres pour les élèves candidats à une classe de sixième au lycée. Priorité sera donnée aux élèves présents depuis la grande section, puis depuis le CP, puis depuis le CE1...
 - d) « Éloignement » de la date de naissance de l'enfant par rapport à la date de naissance « pivot » tirée au sort de manière aléatoire tous les ans avant la campagne d'inscription. Pour les affectations de l'année 2019-20, cette date est le 8 octobre. Si le Lycée ne peut affecter qu'une partie des élèves relevant d'une ancienneté de présence à un niveau donné (cas c) la procédure (d) sera utilisée. *Exemple : la commission arrive aux termes des possibilités pour une partie des scolarisés depuis le niveau X dans leur école car le nombre de places disponibles est inférieur au nombre de demandes. La commission départagera les élèves en considérant l'éloignement de la date de naissance de chaque enfant par rapport à la date de naissance pivot.*

Procédures conduisant à l'affectation, en classe de Seconde, au Lycée Français Charles de Gaulle pour les élèves du CFBL.

Les élèves issus d'une classe de troisième au CFBL et ayant au Lycée Français Charles de Gaulle un frère ou une sœur déjà scolarisé et qui sera également scolarisé en 2019-20, de même que les boursiers AEFÉ pourront faire acte de candidature au Lycée Français Charles de Gaulle. Ils seront affectés dans la limite des places disponibles après inscription des élèves venant des classes de troisième du Lycée Français Charles de Gaulle.